



Le commerce Entre tradition

p. 23)

p. 24)

p. 25)

p. 26)

p. 27)

LE POIDS ÉCONOMIQUE DES MARCHÉS
DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS D'ACHAT
ESPACE D'ANIMATIONS COMMERCIALES
UNE PROFESSION ENCADRÉE
UN MÉTIER EN PLEINE MUTATION

Forme commerciale séculaire, le commerce non sédentaire joue un rôle économique et social important dans l'animation de nos villes et de nos campagnes. Malgré une concurrence vive et une perte d'attractivité chez les jeunes, les marchés résistent en se réorganisant.

non sédentaire et mutation

Couleurs, odeurs, saveurs, ambiance... le marché est un lieu de rencontre, d'animation et de convivialité. Acheter ses produits, "faire son marché", reste, pour la majorité des Français, un plaisir hebdomadaire. Riche de ses traditions, la Saône-et-Loire offre sur ses nombreux marchés, près d'une centaine, un spectacle multicolore de produits variés. Les commerçants non sédentaires font vivre tous les jours les marchés de nos villes et villages en entretenant un climat de convivialité et une ambiance chaleureuse. Bouchers, poissonniers, fromagers, boulangers, maraîchers, fleuristes, marchands de chaussures ou de vêtements..., contribuent à tisser un lien social essentiel dans les zones rurales mais aussi dans les quartiers urbains.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DES MARCHÉS

Pôle d'animation commerciale incontestable, les marchés sont aussi un vecteur économique notoire. Ils

assurent l'approvisionnement de proximité en termes de produits alimentaires et non alimentaires.

En Saône-et-Loire, on compte 480 commerçants non sédentaires, dont près de la moitié vend des produits alimentaires. Malgré une vive concurrence, le commerce non sédentaire, avec une offre de produits large et diversifiée, a conservé une place significative dans le circuit de distribution. En Saône-et-Loire, la part du chiffre d'affaires de cette forme de distribution a été estimée en 2010 à 3 % du chiffre d'affaires total pour les produits alimentaires et

à 1 % pour les produits non alimentaires, toutes formes de vente confondues ^(*).

Ce secteur conserve donc une part de marché notable et constitue un secteur d'activité favorable à la création de nouvelles entreprises. En effet, en 2009, 9,5 % des entreprises créées sont des commerces non sédentaires. La pluralité des métiers et la diversité des marchés offrent de multiples opportunités. Ces chiffres sont cependant à pondérer car, un an plus

À Autun, le marché a lieu le mercredi et le vendredi matin. ■



^(*) Étude des flux de consommation en Saône-et-Loire - Enquête 2010

tard, près de la moitié de ces créations ne sont plus en activité. En effet, sous une apparence de facilité, ce type de commerce se révèle complexe et subtil. Comme le souligne Claude Déchelle, président du Syndicat des Commerçants non sédentaires de Saône-et-Loire : *“De nombreux créateurs s’imaginent que travailler sur un marché peut s’improviser et ne nécessite pas de lourds investissements. Face aux contraintes physiques et aux réalités économiques de ce secteur, ils arrêtent très souvent leur activité dès la première saison passée !”*

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS D'ACHATS
Le marché doit s'adapter aux nouveaux comportements d'achats des consommateurs. Pour la plupart des

clients, se rendre au marché reste un plaisir : on aime l'ambiance qui y règne mais aussi la fraîcheur et la qualité des produits qu'on y trouve. Bien que son image reste excellente auprès des consommateurs, le marché souffre, depuis plusieurs années, d'une baisse de la fréquentation, surtout l'hiver. *“Même si certains n'hésitent pas à braver les frimas et la pluie, la plupart ne fréquente les marchés que l'été”*, continue Claude Déchelle. *“Notre activité est de plus en plus saisonnière. De fin décembre à début mars, notre chiffre d'affaires est en chute libre”*. D'autre part, il est devenu difficile de fidéliser une clientèle jeune et active, dont les seuls moments libres restent les soirs et les fins de semaine. Le décalage entre les horaires de tenue

des marchés et la disponibilité des consommateurs reste encore souvent une difficulté. L'impossibilité pour des ménages actifs de se rendre sur les marchés de semaine est patente et clairement exprimée par le Credoc qui a chiffré en 2005, à 37 % les Français non satisfaits des horaires des marchés. En milieu urbain, les marchés de fin de semaine sont, en général, des marchés très fréquentés. *“Les marchés de Chagny, Chalon, Tournus, pour ne citer qu'eux, sont des marchés très actifs”*. Pour faire face à cette “désynchronisation” entre l'offre et la demande, certaines communes se sont lancées dans l'organisation de marchés de fin de journée. Longtemps cantonnés à une dimension touristique ou saisonnière, ces marchés se développent plutôt dans les centres urbains. Philippe Lyot, adjoint administratif et placier à la mairie de Charnay-lès-Mâcon, l'explique : *“Il y a 21 ans, à l'initiative des commerçants charnaysiens, l'Union artisanale et commerciale et la mairie de Charnay-lès-Mâcon ont décidé de créer deux marchés. Un marché le vendredi après-midi pour attirer des consommateurs actifs qui n'ont pas l'intention de revenir en ville le week-end et un autre le dimanche matin pour les habitants de la commune”*.

À Louhans, au centre ville, tous les lundis matins, se tient le plus grand marché de Bresse. Convivial et pittoresque, il est très fréquenté, été comme hiver. Un peu plus loin sur la place du Champ de Foire, se tient le marché aux volailles, faisant notamment une grande place à l'AOC Volaille de Bresse ■



Photo : Mairie de Louhans-Chateaufort

En bref...

LES MARCHÉS EN FRANCE

- La France compte **8 000 marchés**, implantés dans 6 000 communes. 15 % des 36 000 communes françaises proposent au moins un marché.
- **80 % des marchés sont des**

marchés de plein air, 20 % sont des marchés couverts.

- **Les marchés sont en majorité hebdomadaires**, la moitié d'entre eux sont de taille moyenne, c'est-à-dire entre 26 et 60 commerçants.
- **92 % des marchés se déroulent le**

matin. Seuls 4 % ont lieu l'après-midi ou toute la journée.

- Les marchés les plus attractifs sont ceux qui offrent **un éventail diversifié de produits**.

(Source : Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France - FNSCM)

Quelques chiffres



Le marché alimentaire de Chalon-sur-Saône le dimanche matin ■

Pour évoluer au même rythme que la société, de nouvelles formes de marchés apparaissent. Marchés de nuit ou à thèmes, qui mélangent avec justesse activité commerciale et animation, fleurissent dans de nombreuses communes et attirent une foule de badauds et de chaland.

■ ESPACES D'ANIMATIONS COMMERCIALES

Le commerce non sédentaire est

aujourd'hui reconnu par tous les acteurs économiques comme partie intégrante de la vie économique des bourgs centres, contribuant au dynamisme du commerce local. La plupart des mairies et des unions commerciales cherchent à développer et à promouvoir les marchés afin d'animer la vie de leur commune et de constituer un pôle attractif pour les populations et les touristes. "Pour

exercer sereinement leur activité, les commerçants non sédentaires ont besoin d'un environnement favorable, qui ne peut exister qu'à travers une étroite concertation avec les collectivités locales d'accueil, les commerçants de proximité et les chambres consulaires", affirme Claude Déchelle. "Ces partenariats doivent être encouragés pour permettre la promotion de cette forme de commerce, indispensable à la vie économique et à l'animation des villes et des communes rurales". C'est ainsi que, par ces partenariats, naissent des marchés. En Saône-et-Loire, on peut citer la création de deux marchés de quartier à Mâcon, à Bioux et sur la Place Gardon (voir encadré page 27), ou encore dernièrement d'un marché de village à Cuiseaux. Christian Leroy, adjoint à la mairie de Cuiseaux le confirme : "Dans le cadre d'une réflexion globale sur la redynamisation du centre du village, la mairie cherche à

Témoignage LE POINT DE VUE D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

Un syndicat pour défendre et promouvoir le métier de commerçant non sédentaire



CLAUDE DÉCHELLE

Président du Syndicat des Commerçants non Sédentaires de Saône-et-Loire

L'actuel syndicat des commerçants non sédentaires de Saône-et-Loire a été créé en 1990, suite à la fusion de 3 syndicats de commerçants non sédentaires, basés alors à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Louhans. Claude Déchelle en est, depuis cette date, le président et nous explique les principales missions de cette organisation.

■ Pourquoi un tel syndicat ?

Claude Déchelle : Totalisant 174 adhérents, notre syndicat représente toutes les formes de commerces non sédentaires (alimentaires, non alimentaires, produits manufacturés). Organisme de défense de la profession, nous avons également un rôle représentatif auprès des municipalités, de la Chambre et de Commerce et d'Industrie et des instances gouvernementales. D'ailleurs, nous siégeons à la commission départementale du commerce non sédentaire pour débattre de l'ensemble des problèmes qui se posent aux commerçants dans l'exercice de leur activité. Enfin, notre avis est sollicité par les municipalités lors

de la création ou réhabilitation de marchés. Les derniers en date sont ceux de Cuiseaux, de Bioux et de la place Gardon à Mâcon (voir page 27).

■ Vous avez également une mission de communication et de promotion, quelles sont vos principales actions ?

C. D. : Côté communication, le syndicat des commerçants non sédentaires a mis en ligne, depuis maintenant 13 ans, un site internet, www.marches-de-saone-et-loire.com, qui met en avant la centaine de marchés du département. Côté promotion, nous avons signé des conventions avec certaines municipalités pour augmenter les droits de place. Cette augmentation sert à financer des campagnes publicitaires dans les journaux locaux, comme pour le marché de Louhans ou de Tournus, ou encore à distribuer des bons d'achats sur celui de Chagny. Le succès de ces opérations nous conforte dans nos choix et nous permet de donner une image positive et active de cette forme de vente traditionnelle.



Sur le marché de Marcigny un lundi matin ■

donner une impulsion à la vie commerciale à Cuiseaux. La création de ce marché entre dans cette dynamique. Tout en confortant le commerce de proximité déjà en place, nous élargissons ainsi notre offre commerciale et créons, chaque semaine, l'événement. Installé depuis le 15 juin au centre du village, le marché a connu cet été une fréquentation très satisfaisante et le chiffre d'affaires des commerçants non sédentaires semble très acceptable. Aux vues de ce succès, l'objectif est maintenant de le pérenniser".

Pour donner un nouvel élan aux marchés locaux, le Conseil régional de Bourgogne a aussi décidé d'agir. Il a lancé, en 2009, une démarche originale de valorisation des productions de proximité, de qualité et de saison intitulée « Saveurs et savoir-faire de Bourgogne ». Les marchés qui souhaitent en bénéficier, s'engagent à respecter une charte de bonnes pratiques. Quatre marchés en Saône-et-Loire (Chagny, Épinac, Saint-Germain-du-Bois, Tournus) se sont engagés à favoriser l'accueil d'exposants vendant des produits alimentaires locaux ; quatre autres marchés devraient bientôt adhérer. François Moreau, secrétaire général à la mairie de Saint-Germain-du-Bois, le confirme : « Le classement de notre marché sous le label Saveurs et savoir-faire de Bourgogne a été un des éléments qui a

favorisé son développement. À la signature de la charte en début d'année, nous en avons profité pour le réorganiser. De la route départementale, nous l'avons déplacé sur la place du village, ce qui apporte sécurité et convivialité, très appréciées par l'ensemble des acteurs. D'ailleurs, nous avons vu le nombre de nos exposants augmenter de plus de 40 %. Il en va de même de sa fréquentation, avec l'élargissement de notre zone de chalandise".

■ UNE PROFESSION ENCADRÉE

Sur les marchés, les professionnels exercent une activité non sédentaire, réglementée par la loi 96-3 du 3 janvier 1969, modifiée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le décret du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités ambulantes et, enfin, l'arrêté relatif à la carte de commerçants ou artisans ambulants publié le 10 mars 2010. La procédure d'obtention de la carte autorisant l'exercice d'une activité ambulante a été simplifiée. Désormais, les modalités d'obtention de cette carte, permettant d'exercer

une activité commerciale ou artisanale ambulante, sont identiques pour les vendeurs ambulants et les forains. Il faut donc effectuer une déclaration préalable auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent : la Chambre de commerce et d'industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale, la Chambre de métiers et de l'artisanat pour les personnes exerçant une activité artisanale.

Moyennant le paiement d'une redevance de 15 €, la carte de commerçant ambulant est délivrée dans un délai maximum d'un mois. En attendant, le CFE peut délivrer au commerçant non sédentaire un certificat provisoire.

La carte, valable pour une durée de 4 ans

renouvelable, doit pouvoir être présentée à chaque contrôle de la police ou des agents commis à la surveillance des marchés et des halles.

De plus, le commerçant ambulant doit obtenir un permis de stationnement sur la voie publique. En ce qui concerne les marchés, une demande spécifique doit être effectuée auprès

CIRCUIT DE VENTE TRADITIONNEL, LE MARCHÉ N'EST PAS POUR AUTANT UNE FORMULE PASSÉISTE

L'hygiène sur les marchés

Sur les marchés, l'arrêté du 9 mai 1995 régit l'hygiène des aliments proposés directement aux consommateurs. Son objectif est de permettre une maîtrise continue de l'hygiène des aliments, depuis leur production jusqu'à leur remise aux consommateurs. Il doit être respecté par les gestionnaires des marchés mais aussi les professionnels.

Cet arrêté regroupe deux types de préoccupations :

- . l'hygiène : l'objectif est d'éviter la contamination des denrées remises au consommateur (manipulation des produits, modes de travail...) ;
- . la conservation des denrées : limiter la prolifération microbienne par le respect des températures (préservation de la chaîne de froid...).

Il donne également des prescriptions concernant les locaux, les équipements, l'alimentation en eau, la formation du personnel, les denrées alimentaires, les déchets, les contrôles et les vérifications ainsi que des prescriptions applicables à la préparation et à la conservation des aliments.

infos +

<http://www.economie.gouv.fr>



Le marché de Chagny du dimanche matin accueille clients locaux et touristes de passage ■

de la mairie dont relève le marché ou auprès du placier, s'il en existe un. La plupart des commerçants non sédentaires sont "abonnés". Leur place est réservée, contrairement aux "volants" qui changent perpétuellement de lieux de vente et se partagent les emplacements vacants.

■ UN MÉTIER EN PLEINE MUTATION

Sur les marchés, la qualité de l'ac-

cueil et des services proposés par les professionnels est appréciée. Commerçants non sédentaires, producteurs et camelots sont autant de figures d'une tradition bien vivante. La réussite de ces professionnels implique aussi de réelles qualités, tant en matière de commerce que de gestion. En effet, vendre sur les marchés, c'est un véritable métier. "Nous sommes guidés par le goût d'entre-

prendre", conclut Claude Dechelle. "Cependant, notre métier est en pleine mutation. Pour les jeunes créateurs, je revendique, depuis de nombreuses années, l'idée de leur dispenser une formation à la comptabilité et à la gestion d'entreprise. Vendre sur les marchés ne s'improvise pas ! Malgré nos horaires difficiles, loin des 35 heures, un métier physiquement éprouvant et des emplacements aléatoires, c'est la passion qui nous anime. La passion de notre métier".

Infos+

Chaque année, la CCI édite un calendrier des manifestations commerciales. Il répertorie tous les marchés, foires, brocantes, vide-greniers, expositions artisanales...

Il est disponible au Centre d'Information Économique de la CCI au prix de 15 € (version papier) et de 12 € (format .pdf). Tél. 03 85 21 53 22



Témoignage LE POINT DE VUE DE PROFESSIONNELS

2 nouveaux marchés de quartier à Mâcon



LAURE GOURDIN (AU CENTRE)

Présidente de l'association de quartier "Village Saint-Antoine", avec quelques commerçants non sédentaires, sur le marché du jeudi matin.



VIRGINIE DE BASTTITA

Adjointe à la Mairie de Mâcon.

Depuis le printemps 2009, deux marchés de quartier se tiennent à Mâcon. L'un à Bioux, le mercredi matin, et l'autre sur la place Gardon, le jeudi matin. Vivement souhaités par les habitants du quartier, ces marchés ont été créés grâce à la mobilisation des commerçants de proximité et de la Mairie de Mâcon. Laure Gourdin, présidente de l'association "Village Saint-Antoine", et Virginie De Battista, adjointe à la mairie de Mâcon, chargée de la promotion et de l'animation de la ville et de la dynamique économique locale, en témoignent.

■ Pourquoi créer des marchés de quartier dans une ville qui a déjà un marché de plus de 160 exposants le samedi matin ?

Virginie DE BATTISTA : La politique économique et d'animation de proximité de la Ville concerne bien sûr le centre-ville mais aussi tous les quartiers alentours. Ces marchés peuvent constituer une force économique essentielle à la dynamisation et à l'animation de ces quartiers. Ils apportent non seulement des services manquants aux habitants mais sont aussi

reconnus comme un outil de développement social incontestable.

■ Dans un contexte économique difficile, qu'est-ce qui a motivé l'association de commerçants à créer ce marché ?

Laure GOURDIN : Le manque de commerces alimentaires de proximité, mis à part une boucherie, était déploré par les habitants du quartier qui sont, pour la plupart, des personnes âgées et qui n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer. Parallèlement, l'association "Village Saint-Antoine", réactivée depuis deux ans, avait pour ambition d'animer le quartier en créant différentes opérations commerciales. C'est ainsi que nous avons décidé, en étroite collaboration avec la Mairie de Mâcon, de lancer ce marché hebdomadaire alimentaire. Depuis, chaque jeudi matin, les habitants du quartier peuvent trouver sur les étals fruits et légumes, miel, fromages, viandes, volailles,... Ce rendez-vous hebdomadaire permet d'impulser une vie commerciale au quartier et est devenu un lieu de rencontres pour ses habitants.